

SOFIPAR
COMPTE DE RESULTAT AU
30-sept-23
(en euros)

	30-sept-23	30-sept-22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	-	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	3 000	3 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 000	3 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	3 185 094	2 593 203
Impôts, taxes et versements assimilés	4 819	291 522
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	1 376 582
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 189 913	4 261 306
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 186 913	-4 258 306
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	5 148 758	30 929 064
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	5 831 674	44 821 219
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	9 038 105	6 520 380
D'autres créances de l'actif immobilisé	632	56
Autres intérêts et produits assimilés	47 502	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	8 722 185
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	9 086 239	15 242 621
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	5 148 758	26 571 315
Intérêts et charges assimilées	225 500	200 149
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	5 374 258	26 771 464
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 711 981	-11 528 843
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-157 848	-29 679 304
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	1 667 000	82 491 000
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 667 000	82 491 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	1 667 000	52 990 250
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 667 000	52 990 250
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-	29 500 750
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)	-	-
IS SP soumise à l'is (X)	-	-
IS SOFIPAR gérant (X)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	15 904 996	128 665 685
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16 062 844	128 844 239
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	-157 848	-178 554

SOFIPAR

**Comptes sociaux au
30 septembre 2023**

Certifié conforme à l'original.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JP Touzet', is positioned above the printed name of the President.

Le Président,

IDIA, représentée par M. Jean-Pierre TOUZET,
Directeur Général

SOFIPAR

BILAN AU

30-sept-23

ACTIF (en euros)	30-sept-23 Brut	Amort. & provisions	Net	30-sept-22
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 357	5 173	184	184
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	5 357	5 173	184	184
Immobilisations financières	252 581 758	40 799 981	211 781 777	218 635 034
Participations	80 581 559	-	80 581 559	80 581 559
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	171 947 835	40 799 981	131 147 853	138 031 661
Prêts et comptes courants	50 607	-	50 607	20 056
Autres immobilisations financières	1 758	-	1 758	1 758
TOTAL I	252 587 115	40 805 155	211 781 961	218 635 218
Créances clients et comptes rattachées	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	230 979	-	230 979	166 607
Créances diverses	-	-	-	-
Groupe opérations de trésorerie	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	4 600 817	-	4 600 817	-
Disponibilités	1 726 009	-	1 726 009	4 348 193
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	6 557 805	-	6 557 805	4 514 800
TOTAL DE L'ACTIF	259 144 920	40 805 155	218 339 766	223 150 018

SOFIPAR

PASSIF (en euros)	30-sept-23	30-sept-22
Capital social	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserves	34 901	34 901
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves réglementées	4 901	4 901
Report à nouveau	1 431 790	1 610 344
Acompte sur dividende	-	-
Résultat de l'exercice	-157 848	-178 554
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	1 608 842	1 766 691
Provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL II	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Groupe opérations de trésorerie	45 268 044	45 268 044
Emprunts et dettes financières	129 141 790	136 222 603
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 640	670 101
Dettes fiscales et sociales	-	286 832
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	42 285 450	38 935 748
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	216 730 924	221 383 327
TOTAL DU PASSIF	218 339 766	223 150 018



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Société de financement et de participations pour le développement de l'agriculture - SOFIPAR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

Société de financement et de participations pour le développement de l'agriculture - SOFIPAR

Société par actions simplifiée unipersonnelle

RCS : Nanterre 304 578 941

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

A l'associé unique de la société Société de financement et de participations pour le développement de l'agriculture - SOFIPAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Société de financement et de participations pour le développement de l'agriculture - SOFIPAR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Valorisation du portefeuille :

Comme indiqué dans la note 2.2.3 de l'annexe, l'évaluation des titres en portefeuille se fait à la valeur d'usage, les principaux critères retenus étant l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité de la société de détenir les participations.

- La note 2.2.4 précise que l'évaluation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille tient compte de l'actif net, des perspectives d'évolution générale de la société, fondée notamment sur la valeur de marché (cours de bourse de clôture, référence à des transactions, actif net réévalué, valeur de rendement).
- Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations effectuées.

Opérations faites en commun :

- Comme indiqué dans la note 2.2.1, les comptes « quote-part de résultat sur les opérations faites en commun » représentent la quote-part des résultats des Sociétés en Participation dont Société de financement et de participations pour le développement de l'agriculture - SOFIPAR est le gérant.
- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte comptabilisation des « Opérations faites en commun » et des résultats des sociétés en participation. Nous avons également vérifié la correcte estimation et comptabilisation du résultat en propre de Société de financement et de participations pour le développement de l'agriculture - SOFIPAR.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

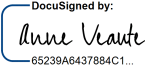
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 31 janvier 2024

DocuSigned by:

65239A643784C1...
Anne Veaute

Associé

SOFIPAR

**Comptes sociaux au
30 septembre 2023**

BILAN AU

30-sept-23

ACTIF (en euros)	30-sept-23 Brut	Amort. & provisions	Net	30-sept-22
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 357	5 173	184	184
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	5 357	5 173	184	184
Immobilisations financières	252 581 758	40 799 981	211 781 777	218 635 034
Participations	80 581 559	-	80 581 559	80 581 559
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	171 947 835	40 799 981	131 147 853	138 031 661
Prêts et comptes courants	50 607	-	50 607	20 056
Autres immobilisations financières	1 758	-	1 758	1 758
TOTAL I	252 587 115	40 805 155	211 781 961	218 635 218
Créances clients et comptes rattachées	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	230 979	-	230 979	166 607
Créances diverses	-	-	-	-
Groupe opérations de trésorerie	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	4 600 817	-	4 600 817	-
Disponibilités	1 726 009	-	1 726 009	4 348 193
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	6 557 805	-	6 557 805	4 514 800
TOTAL DE L'ACTIF	259 144 920	40 805 155	218 339 766	223 150 018

PASSIF (en euros)	30-sept-23	30-sept-22
Capital social	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserves	34 901	34 901
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves réglementées	4 901	4 901
Report à nouveau	1 431 790	1 610 344
Acompte sur dividende	-	-
Résultat de l'exercice	-157 848	-178 554
Provisions réglementées	-	-
TOTAL I	1 608 842	1 766 691
Provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL II	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Groupe opérations de trésorerie	45 268 044	45 268 044
Emprunts et dettes financières	129 141 790	136 222 603
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 640	670 101
Dettes fiscales et sociales	-	286 832
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	42 285 450	38 935 748
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	216 730 924	221 383 327
TOTAL DU PASSIF	218 339 766	223 150 018

COMPTE DE RESULTAT AU

30-sept-23

(en euros)

	30-sept-23	30-sept-22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	-	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	3 000	3 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 000	3 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	3 185 094	2 593 203
Impôts, taxes et versements assimilés	4 819	291 522
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	1 376 582
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 189 913	4 261 306
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 186 913	-4 258 306
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	5 148 758	30 929 064
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	5 831 674	44 821 219
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	9 038 105	6 520 380
D'autres créances de l'actif immobilisé	632	56
Autres intérêts et produits assimilés	47 502	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	8 722 185
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	9 086 239	15 242 621
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	5 148 758	26 571 315
Intérêts et charges assimilées	225 500	200 149
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	5 374 258	26 771 464
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 711 981	-11 528 843
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-157 848	-29 679 304
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	1 667 000	82 491 000
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 667 000	82 491 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	1 667 000	52 990 250
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 667 000	52 990 250
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-	29 500 750
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)	-	-
IS SP soumise à l'is (X)	-	-
IS SOFIPAR gérant (X)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	15 904 996	128 665 685
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16 062 844	128 844 239
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	-157 848	-178 554

S O F I P A R

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

S O F I P A R

**EXERCICE
2022 - 2023**

SIEGE SOCIAL 12 place des Etats-Unis
92127 MONTROUGE

SAS AU CAPITAL DE 300.000 € - 304 578 941 R.C. S. NANTERRE

1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Société SOFIPAR, filiale de CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT ET FINANCE depuis le 03 janvier 2017 (absorption de la SAS Crédit Agricole Agroalimentaire par voie d'une Transmission Universelle de Patrimoine), est une société par actions simplifiée qui intervient en capital développement auprès d'entreprises et coopératives du secteur agroalimentaire en partenariat avec les Caisses Régionales du Crédit Agricole.

Poursuite de la guerre en Ukraine et tension au Moyen Orient, inflation, hausse des taux, pénuries, catastrophes météorologiques : 2023 a été riche en événements, avec un impact fort sur notre économie. L'année 2023 se termine sur une tendance désinflationniste sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec une particularité pour la France qui a bénéficié du bouclier tarifaire mis en place de 2021 jusqu'en août dernier.

Ainsi, après avoir dépassé les 7 % selon Eurostat, l'inflation en France devrait s'établir sur l'année à 4,9% (vs. 5,2% en 2022 en France et 5,9% dans l'Union Européenne pour 2023) selon l'Insee.

En 2024, cette tendance devrait se poursuivre et ramener l'inflation à un niveau proche de 2 %, cible d'inflation pour toutes les banques centrales de la planète (la BCE tablant en effet sur une hausse des prix à 2,7% en 2024 et l'Insee sur 2,5% à la mi-2024). Ainsi, les prix resteront durablement plus élevés, mais avec un retour à un rythme de hausse, considéré comme normal.

Côté croissance, la France a très nettement ralenti avec un taux de croissance qui devrait s'établir à 0,8% (vs 2,5% en 2022 pour la France et 0,5% en 2023 dans l'Union Européenne) selon les dernières informations disponibles. En 2024, elle devrait connaître une légère reprise de la consommation tirée par la désinflation et le rattrapage salarial sur la période inflationniste passée. Néanmoins, les perspectives économiques restent moroses pour 2024 avec une croissance évaluée à 0,8% du PIB.

Le secteur agroalimentaire, qui avait déjà subi en 2021 puis en 2022 plusieurs facteurs adverses susmentionnés a continué à être pleinement impacté par ces derniers. En 2023, les prix des produits alimentaires accélèrent par rapport à 2022 : +11,8% (vs +6,8% en 2022). Le prix hors produits frais (+12,2% (vs. 6,6% en 2022)) évolue de manière plus marquée que ceux des produits frais (+9,5% (vs. 7,7% en 2022)). Toutefois, un ralentissement de la hausse est prévu pour l'avenir, avec un taux d'inflation alimentaire qui s'établirait à 2 % à la mi-2024.

2 – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. – Principes comptables

Les comptes au 30 septembre 2023 de SOFIPAR sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes,
- d'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. – Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFIPAR sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFIPAR est le gérant. Y sont associées, avec SOFIPAR, des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, et CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les charges et les produits sont répartis entre elles de la façon suivante :

- Produits directs :
Chaque S.P. reçoit les produits qui la concernent
- Charges directes :
Imputation directe à chaque S.P.
- Charges indirectes :
Elles constituent les frais de gérance de SOFIPAR et sont ventilées entre les S.P en fonction des encours investis au premier jour de l'exercice clos.

Les charges indirectes de chaque S.P sont égales à 1,5% HT du montant des encours bruts lorsque SOFIPAR en assure la pleine gestion.

Les comptes "quote-part de résultats sur les opérations faites en commun" (compte de résultat) représentent la quote-part des résultats des coparticipants, hors SOFIPAR. Les résultats des coparticipants incluent le résultat courant, les plus ou moins-values sur les cessions des immobilisations financières, les dotations aux provisions pour dépréciations ou reprises de ces mêmes provisions, les pertes, ainsi que l'impôt sur les sociétés pour les SP concernées.

Les comptes "dettes sur immobilisations" (bilan) représentent la quote-part des résultats des coparticipants donnant lieu à un mouvement financier. Ces mouvements financiers correspondent aux quotes-parts de résultat courant et plus-values sur cessions des immobilisations financières, diminués de l'impôt sur les sociétés pour les coparticipants concernés.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

* matériel de bureau	5 ans
* mobilier	10 ans
* logiciels	3 ans
* matériel informatique	4 ans

2.2.3 Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité de SOFIPAR ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour SOFIPAR de détenir cette participation.

2.2.4. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, les titres inscrits sous cette rubrique concernent les investissements :

- destinés à dégager à plus ou moins longue échéance une rentabilité suffisante,
- et pour lesquels l'investisseur n'intervient pas dans la gestion.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur historique. Les frais accessoires, lors de l'acquisition, sont inclus dans la valeur des titres.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre, en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de l'actif net, des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus, et qui est fondée notamment sur la valeur de marché (cours de bourse, référence à des transactions, actif net réévalué, valeur de rendement).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

2.2.5. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.2.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3 – NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. ACTIF

3.1.1. Participations

Les principales participations ont évolué comme suit :

				(en K€)
	Valeur brute au 30.09.2022	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2023
Titres de participation	80 582	-	-	80 582
TOTAL	80 582	-	-	80 582

3.1.2. T.I.A.P.

				(en K€)
	Valeur brute au 30.09.2022	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2023
Actions	136 469	-	-	136 469
Obligations	36 250	-	1 667	34 583
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	172 719	-	1 667	171 052

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l'activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

TIAP actions	136 469
Obligations et titres assimilés	34 583
Intérêts courus non échus	896
TOTAL	171 948

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2022	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2023
Actions	26 093	2 887	-	28 980
Obligations	9 558	2 262	-	11 820
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	35 651	5 149	-	40 800

Intérêts courus non échus :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2022	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2023
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Valeur estimative du portefeuille TIAP appartenant aux sociétés en participation (hors créances rattachées) :

(en K€)

	Montants à la clôture 30.09.2022			Montants à la clôture 30.09.2023		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	-	-	-
. au cours de Bourse	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette re-estimée	-	-	-	-	-	-
. d'après une valeur de rendement	-	-	-	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. Valorisation des instruments de dette	-	-	-	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	172 719	137 068	147 374	171 052	130 252	142 889
TOTAL	172 719	137 068	147 374	171 052	130 252	142 889

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	137 068	147 374
Acquisitions de l'exercice	-	-
Cessions de l'exercice, réductions de Capital	-1 667	-1 667
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Plus-values sur cession de titres :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-	-
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-5 149	-2 818
Autres mouvements comptables	-	-
Montant à la clôture	130 252	142 889

3.1.3. – Prêts et comptes courants

	(en K€)			
	Valeur brute au 30.09.2022	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2023
Comptes courants d'associés	20	30	-	50
Prêts participatifs	-	-	-	-
TOTAL	20	30	-	50

Au bilan, le poste « prêts et comptes courants » est présenté créances rattachées incluses, soit :

Comptes courants d'associés	50
Prêts participatifs	-
Intérêts courus non échus	1
TOTAL	51

Les provisions ont évolué comme suit :

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2022	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2023
Prêts participatifs	-	-	-	-
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Intérêts courus non échus

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2022	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2023
Prêts participatifs	-	-	-	-
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.4. - Autres créances d'exploitation

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Créances fournisseurs et comptes rattachées (1)	-	-
(1) entreprise liée		
Créances fiscales & sociales	144	144
Autres créances	87	87
TOTAL	231	231

Les autres créances représentent les créances des coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2023 à reverser à SOFIPAR pour un montant de 87 K€.

Produits à recevoir :

Néant.

3.1.5. - Valeurs mobilières de placements

(en K€)

	Valeur brute au 30.09.2022	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2023
OPCVM	-	4 601	-	4 601
Groupe Op. de trésorerie (1)	-	-	-	-
(1) entreprise liée Cacif				
Intérêts courus Op. de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	-	4 601	-	4 601

3.2. PASSIF**3.2.1. – Information sur les capitaux propres au 30 Septembre 2023**

La situation nette a évolué comme suit :

(en K€)

	Bilan au 30.09.2022	Affectation du résultat	Autres Variations	Bilan au 30.09.2023
Capital	300	-	-	300
Réserve légale	30	-	-	30
Réserve indisponible	5	-	-	5
Report à nouveau	1 610	-179	-	1 431
Résultat	-179	179	-158	-158
TOTAL	1 766	-	-158	1 608
Dividendes payés				

Le capital social de SOFIPAR est composé de 20.000 actions de 15 € de nominal.

3.2.2. – Groupe – Opérations de trésorerie

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2023	Montants au 30.09.2022
Convention de trésorerie Crédit Agricole Capital Investissement et Finance entreprise liée	45 100	45 100
Intérêts courus	168	168
TOTAL	45 268	45 268

3.2.3. – Dettes financières

Les 126 671 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des sociétés en participation. Elles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2023	Montants au 30.09.2022
Avances (nettes) Caisses Régionales	31 925	34 926
Avances (nettes) Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	97 217	101 297
Dotations disponibles et divers Crédit Agricole Capital investissement et Finance	-	-
TOTAL	129 142	136 223

3.2.4. - Autres dettes

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36	36
Dettes fiscales & sociales	-	-
Autres dettes	42 285	42 285
TOTAL	42 321	42 321

Les dettes fournisseurs sont essentiellement constitués des honoraires de MAZARS liés aux audits pour un montant de 36 K€.

Les autres dettes représentent les dettes de SOFIPAR envers les coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2023 restant à reverser, dont 36.073 K€ provenant d'une plus-value d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, qui ne pourra être distribuée qu'à l'issue de la cession effective des titres reçus en échange des titres apportés.

4. – NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. – Présentation analytique du compte de résultat

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci ;
- les frais généraux sont essentiellement constitués des sommes versées au titre d'un mandat de gestion signé avec la société IDIA.

(en K€)

	2022/2023	2021/2022
<i>Plus-values nettes du portefeuille cédé</i>	-	29 501
Dotations Reprises sur portefeuille	-5 148	-17 849
Produits des participations	9 086	5 144
Dividendes	7 479	5 122
Obligations convertibles et titres participatifs	1 559	1 398
Prêts et comptes courants associés	1	- 1 376
Intérêts comptes bancaires	47	-
Résultat financier	-226	-200
Commissions et divers	3	3
PRODUIT NET DES ACTIVITES	3 715	16 599
Frais généraux nets	-3 190	-2 885
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	525	13 714
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
IS SP soumise à l'IS	-	-
I.S. SOFIPAR gérant	-	-
RESULTAT AVANT REPARTITION	525	13 714
QP des coparticipants	-683	-13 892
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-158	-179

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts des coparticipants se décomposent comme suit :

	QP d'exploitation et plus values 30.09.2022	QP d'exploitation et plus values 30.09.2023	QP Provisions ou reprises 30.09.2022	QP Provisions ou reprises 30.09.2023	QP Pertes 30.09.2022	QP Pertes 30.09.2023	Résultat Associés 30.09.2022	Résultat Associés 30.09.2023
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	28 359	4 347	-16 090	-3 132	-210	-	12 059	1 215
Caisses Régionales	4 759	1 484	-2 651	-2 017	-275	-	1 833	-533
Sous-total	33 118	5 831	-18 741	-5 149	-485	-	13 892	682
SOFIPAR	34	57	-	-	-	-	34	57
TOTAL	33 152	5 888	-18 741	-5 149	-485	-	13 926	739

4.3 - Note sur les résultats fiscaux

SOFIPAR n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2023

.

(en K€)

	Résultat comptable avant impôt	Impôt dû	Résultat comptable net
Courant	-158	-	-158
Exceptionnel	-	-	-
TOTAL	-158	-	-158

Les sociétés en participations assujetties à l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

SP 7i – LESIEUR

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2023. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à -1 172 K€ incorporé aux déficits antérieurs.

SP 8E – D2

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2023. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à -55 K€.

5. – NOTES ANNEXES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

- 5.1. *Engagements donnés* : 97 368 K€
Les engagements donnés sont des promesses de vente données.
- 5.2. *Engagements reçus* : 94 035 K€
Les engagements reçus sont des promesses d'achat reçues.

6. - AUTRES INFORMATIONS

- 6.1. *Montant global des rémunérations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration* :

Néant
- 6.2. *Contrat de délégation de gestion* :

SOFIPAR bénéficie d'une prestation de gestion de son portefeuille dans le cadre du mandat de gestion signé avec la Société IDIA, dont le montant global est de 3 109 K€ TTC pour l'exercice.
- 6.3. *Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice* :

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 37 K€.
- Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, aucun autre honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de diligences directement liées.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2023

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES (En Milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances Consenties et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes de l'exercice	Commentaires
---	---------	---	--	---------------------------------------	--	-----------------------------	--	------------------------------------	--------------------------------	--------------

A. Renseignements détaillés concernant les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication

1. Filiales (détenues à plus de 50%) :

Camalt holding	70 119	-95	64,31	45 091	50	-	-	-49	-	31-déc-22
Cansa holding	672	842	73,80	493	-	-	-	-21	-	31-déc-22

2. Participations (détenues entre 10% et 50%)

Cariou Holding	70 000	678	50,00	34 998	-	-	-	3 744	1 750	31-déc-22
----------------	--------	-----	-------	--------	---	---	---	-------	-------	-----------

B. Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication

1. Filiales (détenues à plus de 50%) :

NEANT

2. Participations (détenues entre 10% et 50%)

NEANT

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 113, 135 & 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
b) Nombre d'actions émises	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
b) Impôts sur les sociétés du gérant	-	-	-	-	-
c) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	22 295 018	-75 213	-11 053	-178 554	-157 848
d) Montant des bénéfices distribués	-	21 500 000	-	-	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	1 114,75	-3,76	-0,55	-8,93	-7,89
b) Dividende versé à chaque action	-	1 075,00	-	-	-
4. Personnel					
a) Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales etc.....)	-	-	-	-	-
d) Charge pour la mise à disposition de personnel d'autres entreprises	-	-	-	-	-

**SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - SOFIPAR**
Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €
Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex
304 578 941 RCS Nanterre

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 FEVRIER 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le 14 février à 10 heures, au siège social,

La société CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT & FINANCE, société anonyme au capital de 687 621 568 €, dont le siège social est situé 12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 356 849 599 RCS Nanterre (ci-après « **CACIF** »), représentée par Monsieur Christophe BLANCHY, Directeur Général,

Associée unique de la société SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE – SOFIPAR (ci-après la « **Société** » ou « **SOFIPAR** »), en sa qualité de propriétaire de la totalité des 20 000 actions composant le capital social,

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, étant absent et excusé,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2023 tels qu'ils ont été présentés et dont le total du bilan s'élève à 218 339 766 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice qui ressort à -157 848,30 € au compte report à nouveau qui passera ainsi de 1 431 789,94 € à 1 273 941,64 €.

L'Assemblée générale prend acte que les sommes suivantes ont été distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents :

- Exercice 2022 : Néant ;
- Exercice 2021 : Néant ;
- Exercice 2020 : Néant.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la société en participation 7I LESIEUR de 817 306,12 € de la manière suivante :

- Nord Est Expansion : 437 956,70 € ;
- CACIF : 352 591,92 € ;
- SOFIPAR : 26 757,50 €.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la société en participation 8E D2 de 117 281,40 € de la manière suivante :

- Caisse Régionale Sud Rhône Alpes : 58 640,70 € ;
- CACIF : 57 467,89 € ;
- SOFIPAR : 1 172,81 €.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou tout dépôt.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

DocuSigned by:

312134B18D85425...

L'Associé unique
CREDIT AGRICOLE CAPITAL
INVESTISSEMENT & FINANCE
Représentée par M. Christophe BLANCHY

**SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE - SOFIPAR**

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €
Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex
304 578 941 RCS Nanterre

(la « **Société** » ou « **SOFIPAR** »)

RAPPORT DE GESTION

DECISIONS D'ASSOCIE UNIQUE DU 14 FEVRIER 2024

Madame, Monsieur,

Nous portons à votre attention le présent rapport qui a pour objet de vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I.1. Environnement économique et financier en 2023

Poursuite de la guerre en Ukraine et tension au Moyen Orient, inflation, hausse des taux, pénuries, catastrophes météorologiques : 2023 a été riche en événements, avec un impact fort sur notre économie. L'année 2023 se termine sur une tendance désinflationniste sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec une particularité pour la France qui a bénéficié du bouclier tarifaire mis en place de 2021 jusqu'en août dernier. Ainsi, après avoir dépassé les 7 % selon Eurostat, l'inflation en France devrait s'établir sur l'année à 4,9% (vs. 5,2% en 2022 en France et 5,9% dans l'Union Européenne pour 2023) selon l'Insee. En 2024, cette tendance devrait se poursuivre et ramener l'inflation à un niveau proche de 2 %, cible d'inflation pour toutes les banques centrales de la planète (la BCE tablant en effet sur une hausse des prix à 2,7% en 2024 et l'Insee sur 2,5% à la mi-2024). Ainsi, les prix resteront durablement plus élevés, mais avec un retour à un rythme de hausse, considéré comme normal.

Côté croissance, la France a très nettement ralenti avec un taux de croissance qui devrait s'établir à 0,8% (vs 2,5% en 2022 pour la France et 0,5% en 2023 dans l'Union Européenne) selon les dernières informations disponibles. En 2024, elle devrait connaître une légère reprise de la consommation tirée par la désinflation et le rattrapage salarial sur la période inflationniste passée. Néanmoins, les perspectives économiques restent moroses pour 2024 avec une croissance évaluée à 0,8% du PIB.

Le secteur agroalimentaire, qui avait déjà subi en 2021 puis en 2022 plusieurs facteurs adverses susmentionnés a continué à être pleinement impacté par ces derniers. En 2023, les prix des produits alimentaires accélèrent par rapport à 2022 : +11,8% (vs +6,8% en 2022). Le prix hors produits frais (+12,2% (vs. 6,6% en 2022)) évolue de manière plus marquée que ceux des produits frais (+9,5% (vs. 7,7% en 2022)). Toutefois, un ralentissement de la hausse est prévu pour l'avenir, avec un taux d'inflation alimentaire qui s'établirait à 2 % à la mi-2024.

I.2. Activités de la société

La Société a pour principale activité les opérations de capital-investissement dans le secteur agro-alimentaire ou les secteurs connexes, plus particulièrement dans le secteur coopératif.

Les opérations réalisées par la Société sont généralement effectuées dans le cadre de sociétés en participation dont SOFIPAR est le gérant. Y sont associées, avec SOFIPAR, des Caisses Régionales de Crédit Agricole et Crédit Agricole Capital Investissement & Finance (« **CACIF** ») (actionnaire de SOFIPAR).

Notre Société répond aux critères de FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) au sens de la Directive AIFM. Elle est gérée par IDIA, laquelle est agréée auprès de l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille depuis le 28 avril 2015 sous le numéro GP-15000010. Dans ce cadre, il existe un contrat de délégation de gestion, conclu le 4 octobre 2017, entre SOFIPAR et IDIA. Ce contrat a été modifié par un avenant n°2 en date du 7 février 2020 et un avenant n°3 du 22 septembre 2022 afin d'intégrer les nouvelles limites de risques.

I.3 Résultats économiques et financiers de la société au cours de l'exercice

I.3.1. Activités de la société et résultats financiers

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le portefeuille brut des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) hors créances rattachées de SOFIPAR a baissé, passant de 172,7 M€ à 171,05 M€. Cette évolution résulte de :

- La cession de 1,7 M€ de titres obligataires.

Concernant les principaux éléments du compte de résultat, le produit net des activités s'établit à 3,7M€ et se décompose comme suit :

- Des plus-values : 0 M€ ;
- Des dotations reprises sur portefeuille : -5,1 M€ ;
- Des produits financiers nets : 8,8 M€.

Au 30 septembre 2023, le portefeuille de SOFIPAR comporte des plus-values latentes à hauteur de 28,4 M€.

Les frais généraux, d'un montant de 3,19 M€, enregistrent principalement le coût de la prestation de services d'IDIA, conformément au contrat de délégation de gestion en vigueur.

I.3.2. Comptes sociaux

Au cours de cet exercice social, nous avons enregistré des produits d'exploitation pour 3 000 €.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 3 189 913 € contre 4 261 306 € au titre de l'exercice précédent.

Notre résultat d'exploitation ressort à -3 186 913 € contre -4 258 306 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à un montant de 3 711 981 € contre -11 528 843 € au titre de l'exercice précédent.

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par une perte de -157 848 € contre une perte de -178 554 € au titre de l'exercice précédent.

I.4 Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)

IDIA, société de gestion de la Société, a vocation à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans son fonctionnement et dans les opérations réalisées par les FIA dont elle assure la gestion.

Dans ce cadre, elle est signataire de la charte RSE de France Invest (ex-AFIC) depuis 2014.

Les équipes d'IDIA Capital Investissement se préoccupent du déploiement des bonnes pratiques ESG dans l'ensemble des participations de son portefeuille et dans sa gestion propre.

Le processus d'analyse et d'investissement prend en considération la dimension ESG. Les investissements réalisés par IDIA respectent les principes de bonne gouvernance des entreprises.

Depuis 2017, IDIA a renforcé ses engagements et s'est fixé comme objectif de mesurer annuellement l'empreinte environnementale et sociale de son portefeuille de participations.

Désormais IDIA réalise chaque année une campagne de reporting auprès de ses participations afin de :

- Identifier et valoriser les initiatives déjà mises en place ;
- Dresser un bilan à 360° des enjeux de gouvernance, sociétaux et environnementaux adressés par les entreprises ;
- Définir des axes d'amélioration de la performance extra-financière pour chacune des participations de l'échantillon.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement UE n° 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (règlement « Disclosure »), IDIA met en œuvre la publication des modalités de prise en compte des risques en matière de durabilité dans son processus de prise de décision en matière d'investissement et à toutes les étapes de la vie des participations de son portefeuille.

1.5. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société va poursuivre son activité de capital-investissement et entend accroître sa présence auprès des coopératives agricoles.

Outre la guerre en Ukraine et le conflit larvé au Moyen-Orient, le ralentissement généralisé et le niveau élevé d'inflation ainsi que le durcissement des conditions financières pourraient continuer à perturber les perspectives de la société sur 2024, même si la légère reprise de la consommation tirée par la désinflation et le rattrapage salarial sur la période inflationniste passée devrait permettre d'éclaircir un peu ses perspectives.

I.6 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

I.7 Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

I.8 Liste des filiales et participations

Conformément aux dispositions des articles L. 233-6, al. 1 et L. 247-1 du Code de commerce, prévoyant l'obligation de mentionner toute prise de participation, intervenue au cours de

l'exercice écoulé, dans une société ayant son siège en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, des deux tiers ou de la moitié du capital de cette société ou de toute prise du contrôle d'une telle société, nous vous indiquons qu'aucune prise de participation répondant à ces critères n'est intervenue cette année.

Par ailleurs, le tableau des filiales et participations figure en annexe au bilan.

I.9 Information sur les délais de paiement fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients :

Données SOFIPAR au 30 septembre 2023 en KE

Article D.441 -4 I. 1 ^o : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441 I-4. 2 ^o : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées					0		0				0	0
Montant total des factures concernées (HT ou TTC)					0							0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues					0							0
Montant total des factures exclues (HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ délais contractuels: 30 jours						☒ délais contractuels: 30 jours					
	☐ délais légaux: 30 jours						☐ délais légaux: 30 jours					

II. PROPOSITIONS SOUMISES A L'ASSOCIE UNIQUE

Nous vous rappelons que vous aurez à approuver les comptes, à donner quitus de sa gestion au Président et à affecter le résultat de l'exercice.

II.1. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ont été élaborés en adoptant une présentation et des méthodes d'évaluation identiques à celles de l'exercice précédent.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de -157 848,30 € que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau qui passera ainsi de 1 431 789,94 € à 1 273 941,64 €.

II.2 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes suivantes ont été distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents :

- Exercice 2022 : Néant ;
- Exercice 2021 : Néant ;
- Exercice 2020 : Néant.

II.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

II.4 Proposition d'affectation du résultat des Sociétés en Participation 7I « Lesieur » et 8E « D2 »

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de la société en participation 7I LESIEUR de 817 306,12 € de la manière suivante :

- Nord Est Expansion : 437 956,70 € ;
- CACIF : 352 591,92 € ;
- SOFIPAR : 26 757,50 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de la société en participation 8E D2 de 117 281,40 € de la manière suivante :

- Caisse Régionale Sud Rhône Alpes : 58 640,70 € ;
- CACIF : 57 467,89 € ;
- SOFIPAR : 1 172,81 €.

II.5 Conventions soumises à l'article L. 227-10 in fine du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 in fine du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2023.

La convention de délégation de gestion conclue entre les sociétés IDIA et SOFIPAR le 4 octobre 2017 et modifiée suivant un avenant n°2 en date du 07/02/2020, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023. Elle a fait l'objet d'un avenant n°3 du 22 septembre 2022 afin d'intégrer les nouvelles limites de risques.

II.6 Situation des mandats des organes de gestion et de contrôle de la Société

Le Président de la Société est la société IDIA.

Par ailleurs, le Commissaire aux comptes de la Société est la société MAZARS.

Nous vous invitons à approuver les décisions que nous soumettons à votre vote.

II.7. Pouvoir pour formalités

Un pouvoir sera conféré à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou tout dépôt.



Le Président,
IDIA, représentée par son Directeur Général,
M. Jean-Pierre TOUZET

SOFIPAR

SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

S O F I P A R

EXERCICE
2022 - 2023

SIEGE SOCIAL 12 place des Etats-Unis
92127 MONTROUGE

SAS AU CAPITAL DE 300.000 € - 304 578 941 R.C. S. NANTERRE

1 – CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Société SOFIPAR, filiale de CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT ET FINANCE depuis le 03 janvier 2017 (absorption de la SAS Crédit Agricole Agroalimentaire par voie d'une Transmission Universelle de Patrimoine), est une société par actions simplifiée qui intervient en capital développement auprès d'entreprises et coopératives du secteur agroalimentaire en partenariat avec les Caisses Régionales du Crédit Agricole.

Poursuite de la guerre en Ukraine et tension au Moyen Orient, inflation, hausse des taux, pénuries, catastrophes météorologiques : 2023 a été riche en événements, avec un impact fort sur notre économie. L'année 2023 se termine sur une tendance désinflationniste sous les effets conjugués de l'arrêt de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la baisse des prix de l'énergie, avec une particularité pour la France qui a bénéficié du bouclier tarifaire mis en place de 2021 jusqu'en août dernier.

Ainsi, après avoir dépassé les 7 % selon Eurostat, l'inflation en France devrait s'établir sur l'année à 4,9% (vs. 5,2% en 2022 en France et 5,9% dans l'Union Européenne pour 2023) selon l'Insee.

En 2024, cette tendance devrait se poursuivre et ramener l'inflation à un niveau proche de 2 %, cible d'inflation pour toutes les banques centrales de la planète (la BCE tablant en effet sur une hausse des prix à 2,7% en 2024 et l'Insee sur 2,5% à la mi-2024). Ainsi, les prix resteront durablement plus élevés, mais avec un retour à un rythme de hausse, considéré comme normal.

Côté croissance, la France a très nettement ralenti avec un taux de croissance qui devrait s'établir à 0,8% (vs 2,5% en 2022 pour la France et 0,5% en 2023 dans l'Union Européenne) selon les dernières informations disponibles. En 2024, elle devrait connaître une légère reprise de la consommation tirée par la désinflation et le rattrapage salarial sur la période inflationniste passée. Néanmoins, les perspectives économiques restent moroses pour 2024 avec une croissance évaluée à 0,8% du PIB.

Le secteur agroalimentaire, qui avait déjà subi en 2021 puis en 2022 plusieurs facteurs adverses susmentionnés a continué à être pleinement impacté par ces derniers. En 2023, les prix des produits alimentaires accélèrent par rapport à 2022 : +11,8% (vs +6,8% en 2022). Le prix hors produits frais (+12,2% (vs. 6,6% en 2022)) évolue de manière plus marquée que ceux des produits frais (+9,5% (vs. 7,7% en 2022)). Toutefois, un ralentissement de la hausse est prévu pour l'avenir, avec un taux d'inflation alimentaire qui s'établirait à 2 % à la mi-2024.

2 – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. – Principes comptables

Les comptes au 30 septembre 2023 de SOFIPAR sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes,
- d'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. – Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFIPAR sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFIPAR est le gérant. Y sont associées, avec SOFIPAR, des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, et CREDIT AGRICOLE CAPITAL INVESTISSEMENT. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les charges et les produits sont répartis entre elles de la façon suivante :

- Produits directs :
Chaque S.P. reçoit les produits qui la concernent
- Charges directes :
Imputation directe à chaque S.P.
- Charges indirectes :
Elles constituent les frais de gérance de SOFIPAR et sont ventilées entre les S.P en fonction des encours investis au premier jour de l'exercice clos.

Les charges indirectes de chaque S.P sont égales à 1,5% HT du montant des encours bruts lorsque SOFIPAR en assure la pleine gestion.

Les comptes "quote-part de résultats sur les opérations faites en commun" (compte de résultat) représentent la quote-part des résultats des coparticipants, hors SOFIPAR. Les résultats des coparticipants incluent le résultat courant, les plus ou moins-values sur les cessions des immobilisations financières, les dotations aux provisions pour dépréciations ou reprises de ces mêmes provisions, les pertes, ainsi que l'impôt sur les sociétés pour les SP concernées.

Les comptes "dettes sur immobilisations" (bilan) représentent la quote-part des résultats des coparticipants donnant lieu à un mouvement financier. Ces mouvements financiers correspondent aux quotes-parts de résultat courant et plus-values sur cessions des immobilisations financières, diminués de l'impôt sur les sociétés pour les coparticipants concernés.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

* matériel de bureau	5 ans
* mobilier	10 ans
* logiciels	3 ans
* matériel informatique	4 ans

2.2.3 Titres de participation

Les titres enregistrés sous cette rubrique sont destinés à contribuer à l'activité de SOFIPAR ; ils sont conservés durablement et présentent un caractère stratégique.

Leur évaluation se fait à la valeur d'usage. Les principaux critères retenus pour la détermination de cette valeur sont l'actif net, la valeur de marché, les données prévisionnelles et l'utilité pour SOFIPAR de détenir cette participation.

2.2.4. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité, les titres inscrits sous cette rubrique concernent les investissements :

- destinés à dégager à plus ou moins longue échéance une rentabilité suffisante,
- et pour lesquels l'investisseur n'intervient pas dans la gestion.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur historique. Les frais accessoires, lors de l'acquisition, sont inclus dans la valeur des titres.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre, en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de l'actif net, des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus, et qui est fondée notamment sur la valeur de marché (cours de bourse, référence à des transactions, actif net réévalué, valeur de rendement).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque, pour un titre, la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

2.2.5. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.2.6. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3 – NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. ACTIF

3.1.1. Participations

Les principales participations ont évolué comme suit :

	(en K€)			
	Valeur brute au 30.09.2022	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2023
Titres de participation	80 582	-	-	80 582
TOTAL	80 582	-	-	80 582

3.1.2. T.I.A.P.

	(en K€)			
	Valeur brute au 30.09.2022	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2023
Actions	136 469	-	-	136 469
Obligations	36 250	-	1 667	34 583
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	172 719	-	1 667	171 052

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l'activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

TIAP actions	136 469
Obligations et titres assimilés	34 583
Intérêts courus non échus	896
TOTAL	171 948

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2022	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2023
Actions	26 093	2 887	-	28 980
Obligations	9 558	2 262	-	11 820
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	35 651	5 149	-	40 800

Intérêts courus non échus :

(en K€)

	Provisions au 30.09.2022	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2023
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres participatifs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Valeur estimative du portefeuille TIAP appartenant aux sociétés en participation (hors créances rattachées) :

(en K€)

	Montants à la clôture 30.09.2022			Montants à la clôture 30.09.2023		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	-	-	-
. au cours de Bourse	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette re-estimée	-	-	-	-	-	-
. d'après une valeur de rendement	-	-	-	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. Valorisation des instruments de dette	-	-	-	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	172 719	137 068	147 374	171 052	130 252	142 889
TOTAL	172 719	137 068	147 374	171 052	130 252	142 889

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	137 068	147 374
Acquisitions de l'exercice	-	-
Cessions de l'exercice, réductions de Capital	-1 667	-1 667
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Plus-values sur cession de titres :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-	-
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-5 149	-2 818
Autres mouvements comptables	-	-
Montant à la clôture	130 252	142 889

3.1.3. – Prêts et comptes courants

	Valeur brute au 30.09.2022	Acquisitions	Cessions	(en K€) Valeur brute au 30.09.2023
Comptes courants d'associés	20	30	-	50
Prêts participatifs	-	-	-	-
TOTAL	20	30	-	50

Au bilan, le poste « prêts et comptes courants » est présenté créances rattachées incluses, soit :

Comptes courants d'associés	50
Prêts participatifs	-
Intérêts courus non échus	1
TOTAL	51

Les provisions ont évolué comme suit :

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2022	Dotations	Reprises	Valeur brute au 30.09.2023
Prêts participatifs	-	-	-	-
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Intérêts courus non échus

	(en K€)			
	Provisions au 30.09.2022	Dotations	Reprises	Provisions au 30.09.2023
Prêts participatifs	-	-	-	-
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.4. - Autres créances d'exploitation

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Créances fournisseurs et comptes rattachées (1)	-	-
(1) entreprise liée		
Créances fiscales & sociales	144	144
Autres créances	87	87
TOTAL	231	231

Les autres créances représentent les créances des coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2023 à reverser à SOFIPAR pour un montant de 87 K€.

Produits à recevoir :

Néant.

3.1.5. - Valeurs mobilières de placements

(en K€)

	Valeur brute au 30.09.2022	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30.09.2023
OPCVM	-	4 601	-	4 601
Groupe Op. de trésorerie (1)	-	-	-	-
(1) entreprise liée Cacif	-	-	-	-
Intérêts courus Op. de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	-	4 601	-	4 601

3.2. PASSIF

3.2.1. – Information sur les capitaux propres au 30 Septembre 2023

La situation nette a évolué comme suit :

(en K€)

	Bilan au 30.09.2022	Affectation du résultat	Autres Variations	Bilan au 30.09.2023
Capital	300	-	-	300
Réserve légale	30	-	-	30
Réserve indisponible	5	-	-	5
Report à nouveau	1 610	-179	-	1 431
Résultat	-179	179	-158	-158
TOTAL	1 766	-	-158	1 608
Dividendes payés				

Le capital social de SOFIPAR est composé de 20.000 actions de 15 € de nominal.

3.2.2. – Groupe – Opérations de trésorerie

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2023	Montants au 30.09.2022
Convention de trésorerie Crédit Agricole Capital Investissement et Finance entreprise liée	45 100	45 100
Intérêts courus	168	168
TOTAL	45 268	45 268

3.2.3. – Dettes financières

Les 126 671 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des sociétés en participation. Elles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	(en K€)	
	Montants au 30.09.2023	Montants au 30.09.2022
Avances (nettes) Caisses Régionales	31 925	34 926
Avances (nettes) Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	97 217	101 297
Dotations disponibles et divers Crédit Agricole Capital investissement et Finance	-	-
TOTAL	129 142	136 223

3.2.4. - Autres dettes

	(en K€)	
	Montants bruts	Dont à 1 an au plus
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36	36
Dettes fiscales & sociales	-	-
Autres dettes	42 285	42 285
TOTAL	42 321	42 321

Les dettes fournisseurs sont essentiellement constitués des honoraires de MAZARS liés aux audits pour un montant de 36 K€.

Les autres dettes représentent les dettes de SOFIPAR envers les coparticipants pour leurs quotes-parts de résultat au 30 septembre 2023 restant à reverser, dont 36.073 K€ provenant d'une plus-value d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, qui ne pourra être distribuée qu'à l'issue de la cession effective des titres reçus en échange des titres apportés.

4. – NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. – Présentation analytique du compte de résultat

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci ;
- les frais généraux sont essentiellement constitués des sommes versées au titre d'un mandat de gestion signé avec la société IDIA.

(en K€)

	2022/2023	2021/2022
Plus-values nettes du portefeuille cédé	-	29 501
Dotations Reprises sur portefeuille	-5 148	-17 849
Produits des participations	9 086	5 144
Dividendes	7 479	5 122
Obligations convertibles et titres participatifs	1 559	1 398
Prêts et comptes courants associés	1	- 1 376
Intérêts comptes bancaires	47	-
Résultat financier	-226	-200
Commissions et divers	3	3
PRODUIT NET DES ACTIVITES	3 715	16 599
Frais généraux nets	-3 190	-2 885
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	525	13 714
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
IS SP soumise à l'IS	-	-
I.S. SOFIPAR gérant	-	-
RESULTAT AVANT REPARTITION	525	13 714
QP des coparticipants	-683	-13 892
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-158	-179

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts des coparticipants se décomposent comme suit :

	Q1 ³ d'exploitation et plus values 30.09.2022	Q1 ³ d'exploitation et plus values 30.09.2023	Q1 ³ Provisions ou reprises 30.09.2022	Q1 ³ Provisions ou reprises 30.09.2023	Q1 ³ Pertes 30.09.2022	Q1 ³ Pertes 30.09.2023	Résultat Associés 30.09.2022	Résultat Associés 30.09.2023
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance	28 359	4 347	-16 090	-3 132	-210	-	12 059	1 215
Caisses Régionales	4 759	1 484	-2 651	-2 017	-275	-	1 833	-533
Sous-total	33 118	5 831	-18 741	-5 149	-485	-	13 892	682
SOFIPAR	34	57	-	-	-	-	34	57
TOTAL	33 152	5 888	-18 741	-5 149	-485	-	13 926	739

4.3 - Note sur les résultats fiscaux

SOFIPAR n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2023

	(en K€)		
	Résultat comptable avant impôt	Impôt dû	Résultat comptable net
Courant	-158	-	-158
Exceptionnel	-	-	-
TOTAL	-158	-	-158

Les sociétés en participations assujetties à l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

SP 7i – LESIEUR

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2023. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à -1 172 K€ incorporé aux déficits antérieurs.

SP 8E – D2

Aucun impôt sur les sociétés au 30 septembre 2023. Le résultat fiscal est déficitaire et s'élève à -55 K€.

5. – NOTES ANNEXES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

- 5.1. Engagements donnés : 97 368 K€
Les engagements donnés sont des promesses de vente données.
- 5.2. Engagements reçus : 94 035 K€
Les engagements reçus sont des promesses d'achat reçues.

6. - AUTRES INFORMATIONS

- 6.1. Montant global des rémunérations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration :

Néant

- 6.2. Contrat de délégation de gestion :

SOFIPAR bénéficie d'une prestation de gestion de son portefeuille dans le cadre du mandat de gestion signé avec la Société IDIA, dont le montant global est de 3 109 K€ TTC pour l'exercice.

- 6.3. Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 37 K€.

Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, aucun autre honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de diligences directement liées.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(articles 113, 135 & 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
b) Nombre d'actions émises	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
b) Impôts sur les sociétés du gérant	-	-	-	-	-
c) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	22 295 018	-75 213	-11 053	-178 554	-157 848
d) Montant des bénéfices distribués	-	21 500 000	-	-	-
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, amortissement & provisions	1 114,75	-3,76	-0,55	-8,93	-7,89
b) Dividende versé à chaque action	-	1 075,00	-	-	-
4. Personnel					
a) Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales etc.....)	-	-	-	-	-
d) Charge pour la mise à disposition de personnel d'autres entreprises	-	-	-	-	-

